

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1124 portant promotion d'agent du cadre local des travaux publics.

n° 1124

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 décembre 1940

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro
31 décembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 12 juin 1235 portant organisation du cadre local des travaux public : Vu le procès verbal de la Commission de classement en date du 20 novembre 1920

Vu l'arrêté n° 1196 en date du 25 novembre 1939, portant inscription au tableau d'avancement du personnel des agents « du cadre local des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. Sont promus, pour compter du 1er janvier 1949, au point de vue exclusif de l'ancienneté et pour compter du 1er octobre 1919, au point de vue de la solde : a) .1 l'emploi d'adjoint technique principal de 1re classe : Al. Arnaud (Bernard), adjoint technique principal de 2 classe; b) . 1 l'emploi de comptable 2e classe : Al. Gauthier (Fernand), comptable de 3e classe. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.